

Mesures prises par la Ville de Pully dans le cadre de la pandémie du coronavirus COVID-19

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Entre fin février et début mars, la pandémie de coronavirus COVID-19 s'est rapidement propagée à travers la Suisse, nécessitant une réaction rapide des autorités. A l'instar des autorités fédérales et cantonales, la Ville de Pully a réagi rapidement, mettant en place dès le 1er mars une Cellule communale de conduite formée du syndic, du secrétaire municipal, de trois chefs de service, du commandant de Police et de la déléguée à la communication. Depuis le 16 mars, cette cellule de conduite a été étendue à toute la Municipalité et à l'ensemble des chefs de service. Elle siège (actuellement par vidéoconférence) une à deux fois par semaine. En outre, une série de mesures visant à protéger la population ainsi que le personnel de l'administration a été mise en place.

La présente communication a pour objectif de dresser le tableau de ces principales mesures, ce d'autant plus que les séances du Conseil communal sont actuellement suspendues. Compte tenu de l'évolution rapide de la situation, il est toutefois impossible de prétendre à l'exhaustivité. D'autres mesures pourront ainsi être mises en place en fonction des besoins.

1. Fermeture des guichets et fonctionnement de l'administration

La Municipalité a décidé la fermeture de tous les guichets de l'administration depuis le mardi 17 mars et jusqu'à nouvel avis. Afin de garantir des prestations à la population, l'administration reste joignable par téléphone et par e-mail. Des affichettes donnant ces informations ont été posées sur les portes des guichets et l'information publiée simultanément sur le site web et les réseaux sociaux. Le personnel de l'administration continue à travailler quotidiennement pour garantir le bon fonctionnement des services publics. La population a bien compris et respecté ces mesures, contactant l'administration par les moyens mis à sa disposition. Les plans de continuité ont été préparés dès le 6 mars et mis en place le 18 mars, pour assurer les prestations de l'administration, tout en respectant les directives cantonales. Concrètement, une liste exhaustive des activités de l'administration, par direction, a été constituée par les chefs de services et leurs adjoints. Pour chaque activité, un indice de 1 à 4 a été attribué (de 1 : absolument indispensables à 4 : il est possible de se passer de ces activités pendant plusieurs semaines). Ensuite, il a fallu planifier, pour les activités affichant un indice de 3 à 4, la réallocation de ressources sur les activités avec un indice de 1 à 2, puis, examiner quel-le-s collaborateurs-trices étaient en mesure d'assurer leurs tâches au moyen du télétravail et, cas échéant, prendre les mesures techniques nécessaires (ordinateurs portables, connexions web, etc.).

Chaque direction a donc concentré ses effectifs, hiérarchisant et, si besoin, réorganisant ses tâches, tout en favorisant au maximum le travail à domicile.

Dans ce contexte, ont été libérés de l'obligation de travailler :

- Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale qui se trouvent dans l'obligation de s'occuper de leur-s enfant-s à la maison. Toutefois, les collaboratrices et collaborateurs concernés doivent rester en contact avec leur hiérarchie et répondre aux questions durant les heures de travail habituelles.
- Les personnes en situation de fragilité doivent également rester chez elles. Elles doivent être atteignables dans leurs heures de travail habituel et peuvent être appelées à continuer leur activité en télétravail si elles en ont la possibilité matérielle logistique et physique.
- Les apprentis.

Tous les collaboratrices et collaborateurs ne faisant pas partie des catégories ci-dessus et dont la présence n'est pas indispensable pour assurer des missions prioritaires restent si possible chez eux en organisant, avec l'aide du service informatique, leur travail à distance. Les collaboratrices et collaborateurs qui n'avaient pas encore les accès informatiques permettant ceci ont été équipés en ce sens. Les solutions mises en place très rapidement par le service informatique, se sont avérées très performantes, notamment en matière de vidéoconférence ou de partage de dossiers.

Concernant le personnel sur le terrain, des équipes de piquets ont été organisées par tournus pour assurer les missions prioritaires.

D'une manière générale, les collaboratrices et collaborateurs qui peuvent difficilement exercer leur activité depuis chez eux ont mis en place, avec leur hiérarchie, des façons différentes de travailler. Par exemple, en se portant volontaires pour la ligne téléphonique d'entraide (voir point 2), ou encore, pour les collaboratrices et collaborateurs de la bibliothèque, en proposant les rencontres avec les lecteurs (groupes de lecture) par vidéoconférence.

En résumé, la grande majorité des collaboratrices et collaborateurs de la Ville travaillent, malgré la pandémie, même si leurs activités se déroulent parfois selon de nouvelles modalités. Ainsi, bien que les guichets soient fermés, toute l'énergie nécessaire est déployée pour que l'administration fonctionne et pour répondre au mieux aux besoins des citoyens. Il va cependant de soi que certaines tâches ne peuvent plus être réalisées ou que certaines d'entre elles ont dû être reportées.

2. Entraide

La Ville de Pully a très rapidement mis sur pied différents dispositifs.

Elle a ouvert, depuis le mercredi 25 mars, une hotline pour les seniors et les personnes à risque au 021 721 30 01. Celle-ci est active du lundi au vendredi de 8h à 12h. Des bénévoles sont disponibles pour fournir des denrées alimentaires ou d'autres demandes de première nécessité à domicile. Tous les habitants de Pully âgés de 65 ans et plus ont reçu un courrier les informant de ce dispositif.

Deux autres initiatives locales pour mettre en relation les personnes qui ont besoin d'aide et celles qui peuvent en donner ont été promues :

- Plateforme d'entraide : sur la plateforme <https://villedepully.glideapp.io/>, une page a été créée pour Pully.
- Affiche « Plus forts ensemble » : Pro Senectute invite la population à témoigner sa solidarité en se mettant à disposition de son voisinage âgé ou à risque pour faire des courses, ou simplement discuter par téléphone, en s'annonçant via une affiche que l'on peut télécharger sur le site web de la Ville.

Le bureau de la Communication a reçu de nombreuses offres spontanées de particuliers ou d'associations signalant leur disponibilité. Chaque demande a reçu une réponse la remerciant et l'aiguillant vers les plateformes de solidarité.

Par ailleurs, la Municipalité s'est ralliée à la proposition de la Paroisse de faire sonner les cloches du Prieuré dès le 23 mars, tous les soirs à 19h, en solidarité avec les personnes touchées par l'épidémie ; ce geste symbolique a été très bien accueilli par la population et repris dans les médias.

3. Informations aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville et à la population

La Municipalité a activé son dispositif de communication de crise, à l'interne comme à l'externe. S'agissant de la communication interne, le service des ressources humaines a envoyé trois e-mails (datés du 2, du 9 et du 16 mars) pour expliquer les mesures mises en place et donner le cadre légal de travail. Par ailleurs, ce service dispense un message hebdomadaire à tous les collaborateurs et collaboratrices de la Ville par le biais d'une newsletter électronique. Le syndic a adressé un message vidéo à l'ensemble du personnel le 27 mars.

Pour la population, les informations pratiques sont régulièrement publiées sur le site internet de la Ville de même que des communiqués. Ces contenus sont partagés sur les réseaux sociaux, où ils rencontrent une audience et un relais plus élevés qu'en temps normal. En tout, trois communiqués officiels et sept publications Facebook ont été réalisés.

La page d'accueil du site internet de la Ville a été retravaillée, afin d'indiquer en priorité les informations sur le coronavirus utiles à la population.

Le numéro du journal communal de mars a été annulé, pour deux raisons : tout d'abord, la quasi-totalité de son contenu portait sur des événements ou initiatives qui ont été annulés, et ensuite, car il n'était pas possible, pour de raisons de planning éditorial et d'impression, de l'utiliser comme média de crise. En revanche une partie de l'édition de juin sera consacrée à la gestion de la pandémie à Pully.

4. Mesures et effets économiques

La Ville de Pully souhaite soutenir les entreprises et commerces locataires de surfaces dont elle est propriétaire, qui sont confrontés à une situation économique lourde et extraordinaire. Ainsi elle a provisoirement suspendu le paiement des loyers dus pour le mois d'avril par les locataires de ses locaux commerciaux dont l'activité a été interdite ou fortement impactée par les mesures fédérales et cantonales et qui, de ce fait, se trouvent en difficulté. Cette mesure pourrait, dans un second temps, s'étendre au paiement des loyers suivants, en fonction de l'évolution des mesures prises par les autorités. L'encaissement, après la suspension, dépendra de la situation de chaque locataire et sera examiné au cas par cas.

Les différents moyens mis à disposition par la Confédération et le Canton pour faire face à cette situation extraordinaire, tels que les fonds pour le sport ou pour la culture, ont été relayés aux associations sportives et culturelles. En ce qui concerne les subventions pour ces associations, la question est en cours d'appréciation et les réponses seront faites au cas par cas selon le type d'aide (soutien au fonctionnement, subvention pour un événement spécifique, etc.)

Sur le plan comptable, tout a été mis en œuvre pour que la totalité des factures fournisseurs continue d'être payée en temps et en heure.

Il est encore trop tôt pour évaluer les conséquences économiques de la crise sur les finances communales. Celles-ci seront de différentes natures (dépenses imprévues, pertes

de recettes diverses, effets sur les rentrées fiscales, etc.) La Municipalité suit attentivement cette problématique pour être en mesure d'identifier au mieux ces conséquences.

5. Fermeture des installations sportives et culturelles et du marché

Afin de respecter les normes établies par la Confédération en matière de distanciation sociale, la Municipalité a décidé dès le 17 mars de la fermeture des différentes installations sportives et des lieux culturels de la Ville, ainsi que du marché. La liste complète de ces sites peut être consultée sur le site internet de la Ville.

6. Collecte de déchets

La collecte des déchets ménagers a toujours lieu de manière régulière, avec les précautions nécessaires pour garantir le respect des règles sanitaires. La déchèterie de la Perraudettaz est fermée, et celle des Gavardes ouverte mais son utilisation est très limitée.

7. Chantiers


En matière de chantiers, la Ville a strictement appliqué les directives fédérales et cantonales; elle ne les a donc pas formellement interdits mais a exigé que les prescriptions de protection sanitaires soient respectées.

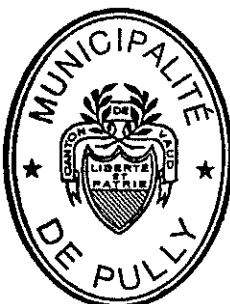
Par ailleurs, la Ville a reporté l'ouverture de nouveaux chantiers, dont elle est maître d'ouvrage.

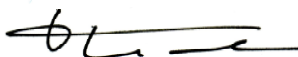
8. Conclusion

La Municipalité continue à suivre très attentivement l'évolution de la situation, notamment pour tout ce qui va concerner les trois étapes annoncées par le Conseil fédéral le 16 avril pour mettre en œuvre la sortie du confinement. Une réflexion est en cours dans toutes les directions pour évaluer à la fois les prestations qui doivent reprendre le plus rapidement possible et les mesures à mettre en place pour que la santé de tous soit préservée. Le Conseil communal sera tenu informé de ce processus ainsi que des futures décisions prises par la Municipalité à ce sujet.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen

The seal of the Municipality of Pully is circular with a double border. The outer border contains the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'DE PULLY' at the bottom, separated by two stars. The inner circle features a coat of arms with a crown on top and a shield below. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTE' and 'PATRIE' written across it.

Le secrétaire

Ph. Steiner

Pully, le 22 avril 2020